

FORMATION

FEEBat : La conception d'une stratégie de rénovation

DATES DE FORMATION :

1 septembre 2025 (Classe virtuelle)

11 et 12 septembre 2025 (En salle)

OBJECTIFS professionnels

- Réaliser le diagnostic d'un bâtiment existant.
- Proposer une stratégie de rénovation.
- Évaluer les performances énergétiques, environnementales et économiques du projet de rénovation.

RESUME

Vous souhaitez mieux maîtriser les différentes étapes d'une stratégie de rénovation, en comprenant leurs objectifs et leur structuration ? Vous souhaitez partager avec vos étudiants les clés pour savoir concevoir et conduire une stratégie de rénovation énergétique ? Ce module vous permettra de poser un diagnostic multicritère, en travaillant sur l'audit énergétique mais aussi sur les différents autres facteurs qui régissent l'intervention dans un bâtiment existant. Cette vision globale sera accompagnée par une réflexion sur la préparation puis la conduite d'une visite d'audit.

Vous travaillerez également sur l'élaboration de différents scénarios d'actions, en prenant un compte les pathologies existantes et en recherchant des solutions pour rénover sans dégrader. Ce module vous formera aux stratégies de conception low-tech, à la prise en compte de l'Analyse du Cycle de Vie, ainsi qu'aux différentes techniques d'évaluations énergétiques, avec pour objectif de savoir optimiser les choix techniques du projet de rénovation. Vous serez également confrontés à l'évaluation de la faisabilité économique du projet, en travaillant sur le coût global et le retour sur investissement, tout en réalisant un plan de financement.

Formation en présentiel :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy—2 Rue Bastien-Lepage,
54000 Nancy

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

INTERVENANT

Jean-Charles VAILLANT | Formateur
FEEBat et architecte DPLG

Public

Tout personnel enseignant dans une
École Nationale Supérieure d'Architecture et paysage.

Pré-requis :

Pas de pré requis nécessaire pour suivre
cette formation.

Durée

2,5 journées :

01/09/2025 — Classe virtuelle à distance de 14h-17h

02/09/2025-10/09/2025 — E-learning
3h30 en autonomie

11/09/2025 de 9h à 17h30 et
12/09/2025 de 9h à 12h30 (en présentiel)

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée.
Attestations de présence et de fin de formation. Validation des acquis par exercice.

Date limite d'inscription—Contact

18/07/2025

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

En complément :

Accès à une bibliothèque de ressources pédagogiques dédiées: accès à 19 heures d'activités libres de droits à déployer avec les étudiants.

Accès à des supports de cours à adapter librement, guides d'animation de séquences pédagogiques, kit pour animer les jeux de plateau et de cartes, visite virtuelle de bâtiments et maquettes.

PEDAGOGIE

- Exposés
- Exercices, quizz et activités interactives
- Études de cas
- Ateliers collaboratifs
- Plateaux de jeux, jeux de cartes
- Tableurs
- Parcours e-learning à suivre à son rythme

Note de satisfaction des sessions précédentes

Première session

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE –
62 rue de Metz – CS 83 333 – 54 014
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

Coût de la formation

Inscription gratuite dans la limite des places disponibles

Le suivi de cette formation est valorisable dans le cadre de l'obligation déontologique de formation des architectes inscrits au tableau de l'ordre des architectes

Repas pris en charge par l'école d'architecture.

Contact, informations et référent PSH :

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE
Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

Contact référent ENSAN pour toutes questions internes à l'école d'architecture :

ENSA de Nancy
Jean-Renaud BISCARAT
03 89 30 81 20 rh@nancy.archi.fr

Financé par



Schéma pédagogique

↳ Forum de discussion sur 3 semaines

● Classe virtuelle 0,5 jour 01/09	Présentation des participants et modalités pour suivre la formation	Définition de la stratégie de rénovation énergétique : ses 4 piliers, leurs objectifs et les leviers qu'ils libèrent.	Présentation des e-learning à suivre et du forum de discussion.
objectif - Avoir une vision globale de la démarche de rénovation - Préparer les ateliers en présence et créer une dynamique de groupe.		Focus sur le diagnostic multicritère.	

● E learning 0,5 jour 1er au 10/09 7 modules de 30 minutes à suivre en autonomie	Pilier 1 Poser un diagnostic		Pilier 2 Élaborer des scénarios d'action		Pilier 3 Optimiser les choix techniques		Pilier 3 Réaliser le plan de financement	
	objectif							
	Acquérir/ conforter et tester ses connaissances des 4 piliers de la rénovation énergétique.		Phase préparatoire à la visite sur site	la visite d'audit: les mesures et relevés sur site	rénover sans dégrader	La stratégie low-tech	Les différentes évaluations énergétiques	L'ACV en rénovation énergétique
● Ateliers en salle 1,5 jour 11 et 12/09 4 ateliers organisés à partir de 2 études de cas : monopropriété de 4 logements et copropriété de 10 logements	Atelier 1 Comment mener le diagnostic multicritère?		Atelier 2 Comment proposer des pistes d'actions?		Atelier 3 Comment comparer des scénarios de travaux ?		Atelier 4 Comment réaliser le plan de financement?	
objectif								
- Concevoir et conduire une stratégie de rénovation énergétique.		- Analyse des besoins avec un questionnaire type d'enquête auprès des occupants.		Jeu de plateau : identification des pistes d'actions.				
- Identifier les messages clés et les facteurs de réussite ; repérer les points de vigilance.		- Recherche documentaire.						
		- Visite virtuelle d'un bâtiment et grille de recherche en ligne.						
		- Complétion d'une grille de relevé des caractéristiques du bâtiment.		Jeu de cartes pour composer un scénario de travaux		Exercice de simulation financière avec tableur		

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION

FEEBat : La conception d'une stratégie de rénovation

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP.....Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité :Ne pas remplir Effectifs :Ne pas remplir

N° Siret :Ne pas remplir

OPCO (Opérateur de compétence) :Ne pas remplir

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00€	0,00 €	0,00 €

☐ J'accepte de recevoir des informations d'Envirobot Grand Est – ARCAD LQE

Un contrat de formation sera établi après inscription.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est – ARCAD LQE](#) - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST".

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit au cours de la formation, consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Conditions spécifiques formation PRO-PAILLE :

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit en cours de formation, consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation. En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV le 23/12/2024 - CD

